

CABINET OLIVIER ROPARS
*S.A.R.L. d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux comptes*

GREFFE DU TRIBUNAL

21 DEC. 2011

DE COMMERCE D'ARRAS

**Rapport du Commissaire à la
transformation et du Commissaire
aux comptes sur la transformation
de la SARL A2M
en S.A.S.**

CABINET OLIVIER ROPARS
*S.A.R.L. d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux comptes*

**Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes sur la
transformation de la société A2M, Société A Responsabilité Limitée, en Société par
Actions Simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 22 novembre 2011, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes arrêtés par le gérant au 30 septembre 2011, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 669 363 €, en croissance de 38 % par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 59 557 €, en progression de 28 % au regard de celui de l'exercice N - 1, des capitaux propres de 74 480 € dont 7 622 € de capital, des dettes financières de 27 365 € et une trésorerie positive de 106 146 €.
- Le taux de marge brute est de 52 % contre 58% l'exercice précédent, cette diminution étant liée à l'augmentation des achats de matières premières.



CABINET OLIVIER ROPARS
*S.A.R.L. d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux comptes*

- L'excédent brut d'exploitation s'élève à 88 800 € soit 13% du chiffre d'affaires contre 11% en N-1.
- Votre gérant nous a indiqué que le chiffre d'affaires des mois d'octobre et novembre 2011 n'est pas inférieur à celui des mêmes mois de 2010.
- Votre société travaille avec deux clients principaux. Votre gérant nous a indiqué qu'il avait confiance dans la poursuite de ces relations commerciales.

Mission de Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

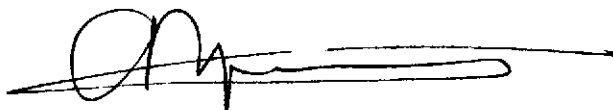
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à CAMBRAI le 20 décembre 2011

Pour la SARL Cabinet Olivier ROPARS
Commissaire aux comptes et à la
transformation

Olivier ROPARS





FALLUS CONTRIBUTARIUM ET MELIORIS ABUSU DETINERE LAURET GIDE COMTES PARES SACCOLOMITE IPHESONADUM DEPPZELBE DONNOCHRET 325 951 101 00048.